

Commune de Dormans

Plan Local d'Urbanisme

Plan de
zonage n°1

Ensemble de la commune – 1/7 500

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du
Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 rue Parades 10000 TROYES
Tél : 03 25 73 39 10 - Fax : 03 25 73 37 53
cdh.10@wanadoo.fr

Légende

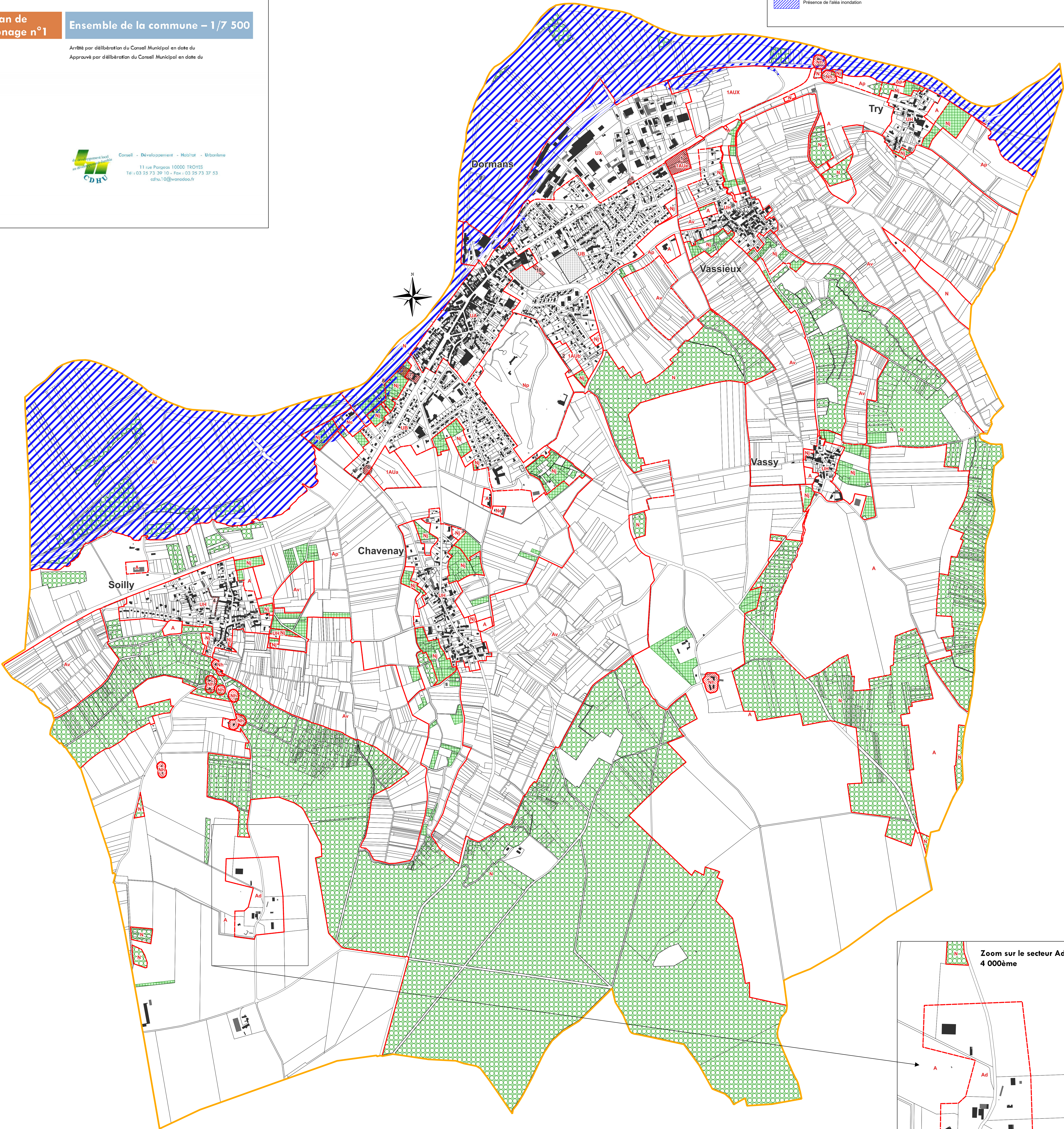
- Limite de zone
- Secteur Nn correspondant aux zones d'implantation des extensions, annexes et dépendances des habitations isolées
- Emplacements réservés

Éléments de la trame verte et bleue

- Zone Naturelle
- Vergers, bosquets, éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L. 113-1 du CU

A titre informatif

- Terrains ayant fait l'objet de constructions nouvelles après la numérisation du cadastre
- Présence de l'aléa inondation



Zoom sur le secteur Ad
4 000ème

